



COMMUNE DE LE CHEYLAS

Mairie

93 rue de la Poste

38570 LE CHEYLAS

SIRET : 213 801 004 00010

MARCHÉ PUBLIC PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS PUBLICS DÉCISION D'ATTRIBUTION

OUV9

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Le Cheylas

Mairie - 93 rue de la Poste - 38570 Le Cheylas

B - Objet de la consultation

Location sans option d'achat, installation et maintenance de photocopieurs laser pour le compte de la commune de Le Cheylas.

Codes CPV :

50313200-4 - Services d'entretien de photocopieurs

30121100-4 - Photocopieurs

C - Déroulement de la consultation

■ Publicité

- Profil acheteur marches-securises.fr – Dossier réf. Le-Cheylas_38_20230829W2_01 mis en ligne le mardi 29 août 2023
- Avis publié sur les Affiches de Grenoble et du Dauphiné le 01/09/2023

■ Date et heures limites de réception des offres

Mercredi 13 septembre 2023 A 17h00 sur <https://www.marches-securises.fr>

■ Délai de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

Non Oui

D - Composition de la commission

Lors de sa réunion en date du 18/09/2023, la commission consultative des marchés publics était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
BARUZZI Pierre	Adjoint	T
DALIBEY Karim	Adjoint	T
GALIFOT Thierry	Conseiller municipal	T
LOOSDREGT Jérôme	Conseiller municipal	T

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
MARRON Audrey	Conseiller municipal – Suppléant CCMP
MARTINEZ Gérard	Conseiller municipal – Suppléant CCMP
SALVI Michel	Conseiller municipal – Suppléant CCMP

E - Fonctionnement de la commission

■ Le quorum est atteint :

Non Oui

La commission consultative des marchés publics

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission consultative des marchés publics

F - Élimination des offres

F1 - Lot n° 1 : Location sans option d'achat, installation et maintenance de photocopieurs laser pour le compte de la commune de Le Cheylas

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : 1
- hors délais : 0

■ Décision de la commission relative à l'élimination des offres

La commission consultative des marchés publics :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G - Classement des offres

G1 - Lot n° 1 : Location sans option d'achat, installation et maintenance de photocopieurs laser pour le compte de la commune de Le Cheylas

■ Décision de la commission relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission consultative des marchés publics :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Décision d'attribution

H1 - Lot n° 1 : Location sans option d'achat, installation et maintenance de photocopieurs laser pour le compte de la commune de Le Cheylas

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission consultative des marchés publics décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

I – Déclaration d'abandon de la procédure

I1 - Lot n° ____ : _____

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission consultative des marchés publics décide d'abandonner la procédure :

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

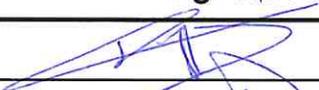
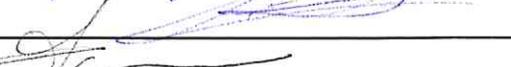
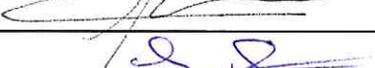
et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

- un appel d'offres
- un marché négocié
- une procédure adaptée
- un dialogue compétitif

■ Résultat des votes

- Pour : ____
- Contre : ____
- Abstentions : ____

J - Signature des membres de la commission

Nom et prénom	Signature
BARUZZI Pierre	
DALIBEY Karim	
GALIFOT Thierry	
LOOSDREGT Jérôme	
MARRON Audrey	
MARTINEZ Gérard	
SALVI Michel	

K - Observations des membres de la commission consultative des marchés publics